

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 AVRIL 2017 à 20h00

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Nathalie GUILBERT, Alice BERTRAND, Dominique MAILLET, Annick PIEDERRIERE, Fabienne SAVATIER et Messieurs Alain LEFEUVRE, Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, Philippe BARGAIN, Stéphane DANION, Dominique PERRICHOT, Claude PIEL et Gilles RUELLAND conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés : Mmes Elise JOSCHT, Nadia MONNIER, Maud ROBIN et Mrs Daniel HENRY et François LECOMTE

Ayant donné pouvoir : Mr Daniel HENRY à Mr Didier GUERIN, Mr François LECOMTE à Mr Alain LEFEUVRE ;

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 mars 2017 et propose de nommer Mme Fabienne SAVATIER, secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 09 mars 2017 et nomme Mme Fabienne SAVATIER, secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé, par M. le Maire, après s'être fait présenter, par Mme Marie-Françoise CHEVILLON, adjointe aux finances, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		5 301,43		61 948,36	0,00	67 249,79
opérations de l'exercice	46 111,62	62 256,25	19 539,41	26 057,04	65 651,03	88 313,29
TOTAUX	46 111,62	67 557,68	19 539,41	88 005,40	65 651,03	155 563,08
Résultats clôture 2016		16 144,63		6 517,63	0,00	22 662,26
TOTAUX CUMULÉS	0,00	21 446,06	0,00	68 465,99		89 912,05

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2016 : ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : COMMUNE

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé, par M. le Maire, après s'être fait présenter, par Mme Marie-Françoise CHEVILLON, adjointe aux finances, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats réportés		73 147,35	0,00	300 069,05	0,00	373 216,40
opérations de l'exercice	1 227 530,19	1 309 070,76	860 348,47	693 675,19	2 087 878,66	2 002 745,95
TOTAUX	1 227 530,19	1 382 218,11	860 348,47	993 744,24	2 087 878,66	2 375 962,35
Résultats clôture 2016		81 540,57		-166 673,28		-85 132,71
TOTAUX CUMULÉS	0,00	154 687,92	0,00	133 395,77		288 083,69

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2016 : COMMUNE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2017 CANTINE SCOLAIRE : APPROBATION

Mme Marie-Françoise CHEVILLON, adjointe aux finances, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 de la cantine et du service périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2017 de la cantine et du service périscolaire présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 100 900.00€ pour la section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT : APPROBATION

Mme Marie-Françoise CHEVILLON, adjointe aux finances présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2017 de l'assainissement présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 77 450.00 € pour la section de fonctionnement et 133 713.00 € pour la section investissement.

BUDGET ESPACE DE L'ETANG BLEU: AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat du compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 184 913,40 € et un déficit d'investissement de 148 816,08€. Il propose d'affecter la somme de 184 913,40 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent la proposition d'affectation de résultats présentée par Mr le Maire.

APPROBATION DU BP 2017 : ESPACE DE L'ETANG BLEU

Mme Marie-Françoise CHEVILLON, adjointe aux finances présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 de l'Espace de l'Etang Bleu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2017 de l'Espace de l'Etang Bleu présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 192 056.00 € pour la section de fonctionnement et 286 483.00 € pour la section investissement.

BUDGET CAMPING MUNICIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat du compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 29 203,12€ et un excédent d'investissement de 77 573,03€. Il propose d'affecter la somme de 9 000,00€ du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement et conserver en section de fonctionnement 20 203,12€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent la proposition d'affectation de résultats présentée par Mr le Maire.

APPROBATION DU BP 2017 : CAMPING MUNICIPAL

Mme Marie-Françoise CHEVILLON, adjointe aux finances présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 du camping municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2017 du camping municipal présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 143 338.00 € pour la section de fonctionnement et 144 258.00 € pour la section investissement.

APPROBATION DU BP 2017 : LOTISSEMENT RESIDENCE DE LA MOUTTE

Mme Marie-Françoise CHEVILLON, adjointe aux finances présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 du lotissement Résidence de la Moutte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2017 du lotissement Résidence de la Moutte présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 521 363.00 € pour la section de fonctionnement et 362 508.00 € pour la section investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Mr le Maire rappelle les taux d'imposition pour l'année 2016 et propose de les reconduire pour l'année 2017. Le produit attendu pour l'année 2017 s'élève à 351 284 €

	taux d'impositions 2017	taux d'impositions 2017	Produits attendus 2017
Taxe habitation	1 366 000	10,22	139 605
Taxe foncière (bâti)	1 042 000	12,67	132 021
taxe foncière (non bâti)	162 700	48,96	79 658
TOTAL			351 284

Après délibération, le conseil municipal décide par 15 voix pour et une abstention (Dominique PERRICHOT) de maintenir les taux 2016 pour l'année 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Mme CHEVILLON, adjointe aux finances rappelle qu'en commission de finances, il avait été décidé d'attribuer les subventions communales aux bénéficiaires comme suit :

Associations paimontaises	
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE PAIMPONT	1 000,00 €

BROCELI AND CO LES GENS D'ICI	500,00 €
Gymnastique - participation aux frais de licence	300,00 €
Le Dahut	450,00 €
La Loggia - inauguration et spectacles scolaires	4 000,00 €
OCCE	1 312,00 €
RCB RUGBY PAIMPONT- participation aux frais de licence	1 500,00 €
RCB RUGBY PAIMPONT - traçage terrain	300,00 €
UNC UNCAFN SdF	275,00 €
USPC - participation aux frais de licence	1 200,00 €
USPC - traçage terrain	300,00 €
Total	11 137,00 €
Autres associations	
ADCSR	22 409,40 €
ADCSR - subvention complémentaire	5 040,00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG PLELAN	100,00 €
Lire et faire Lire	250,00 €
Yukikan Brocéliande	300,00 €
Total	28 099,40 €
Etablissements	
OGEC ECOLE NOTRE DAME 2016-2017	4 970,30 €
OGEC ECOLE NOTRE DAME - 2015-2016	4 061,19 €
Total	9 031,49 €
TOTAL GENERAL	48 267,89 €

Après délibération, le conseil municipal, par 15 voix pour et un contre (Patrick HAUPAS) :

- décide d'attribuer les subventions comme présentées ci-dessus
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017
- autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

BUDGET PRINCIPAL : DUREE D'AMORTISSEMENT DE L'ETUDE DE DEFINITION D'UNE CHARTE DE RECOMMANDATIONS SUR LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC, LES ENSEIGNES ET LES FAÇADES COMMERCIALES

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'amortir l'étude de définition d'une charte de recommandations sur les occupations du domaine public, les enseignes et les façades commerciales. Comme vu en commission finances le 30 mars 2017, Mr le Maire propose d'amortir cette étude sur 3 ans à compter du budget primitif selon le tableau d'amortissement suivant :

2017	3 000,00 €
2018	3 000,00 €
2019	3 000,00 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à amortir l'étude de définition d'une charte de recommandations sur les occupations du domaine public, les enseignes et

les façades commerciales à compter du budget 2017 selon le tableau d'amortissement présenté ci-dessus.

BUDGET COMMUNE: AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat du compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 154 687,92 € et un excédent d'investissement de 133 395,77€. Il propose d'affecter la somme de 154 687,92€ du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent la proposition d'affectation de résultats présentée par Mr le Maire.

APPROBATION DU BP 2017 : COMMUNE

Mme Marie-Françoise CHEVILLON, adjointe aux finances présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2017 de la commune présenté par chapitre et article qui s'équilibre à hauteur de 1 294 505.00 € pour la section de fonctionnement et 1 167 023.00 € pour la section investissement.

TRAVAUX ESPLANADE DE BROCELIANDE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que le syndicat des eaux de la forêt de Paimpont a réalisé pour le compte de la commune des travaux d'extension du réseau d'eau potable Esplanade de Brocéliande. La participation de la commune de Paimpont s'élève à 14 623,47 € H.T. (opération exonérée de TVA). Mr le Maire propose de régler cette dépense en investissement – opération n° 294 – compte 2041582.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de régler au syndicat des eaux de la forêt de Paimpont la participation de 14 623,47 € H.T. (opération exonérée de TVA) correspondant aux travaux d'extension du réseau d'eau potable Esplanade de Brocéliande.
- de régler la dépense en investissement - opération n°294
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

TRAVAUX ESPLANADE DE BROCELIANDE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la CISE TP a réalisé les travaux d'extension du réseau de télécommunications Esplanade de Brocéliande. Le montant du devis s'élève à 9339,03 € H.T. Mr le Maire propose de régler cette dépense en investissement – opération n° 294.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de régler la facture de l'entreprise CISE TP d'un montant de 9339,03 € H.T. en investissement - opération n°294
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

TRAVAUX RUE DU ROI ARTHUR ET RUE DE L'ENCHANTEUR MERLIN : CHOIX DU COORDONNATEUR SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ

Monsieur Didier GUERIN, adjoint au Maire rappelle que les travaux d'aménagement rue du Roi Arthur et Rue de l'Enchanteur Merlin imposent la désignation d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises.

Entreprises	Montant (H.T.)
MAHE Environnement	930.00 €

BUREAU VERITAS	1 000.00 €
BTP Consultants	1 480.00 €
APAVE	1 440.00 €

Monsieur GUERIN propose de retenir la proposition de la société MAHE environnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ de retenir la proposition MAHE environnement d'un montant de 930.00 € H.T.
- ✓ de régler la dépense en investissement opération n°289
- ✓ d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

RESEAU DES MEDIATHEQUES : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2022 ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE.

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que les communes et la Communauté de Communes de Brocéliande se partagent les compétences en matière de lecture publique.

Par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016, la compétence de la Communauté de Communes est intitulée : « Information, animation et coordination d'un réseau de bibliothèques et gestion du fonds DVD; gestion d'un portail unique pour les réservations de livres; mise en place et gestion d'une navette; acquisition et gestion de fonds documentaires ».

En 2013, la mise en place d'un logiciel commun de gestion des médiathèques et la nécessité de modernisation du réseau ont amené à la signature d'une première convention de partenariat pour la période 2013-2016.

L'échéance de cette convention a conduit la commission culture élargie aux adjoints en charge des médiathèques à élaborer un projet commun pour le développement du réseau des médiathèques et à proposer une nouvelle convention de partenariat pour la période 2017-2022.

Mr le Maire donne lecture des principaux points inscrits dans le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement du réseau des médiathèques de la Communauté de Communes de Brocéliande 2017-2022, telle qu'annexée à la présente délibération.

SIGEP DE GUER : RETRAIT DE LA COMMUNE DE RUFFIAC

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune adhère au SIGEP (Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Piscine) de Guer afin que les élèves de l'école publique puissent bénéficier de l'activité piscine.

La commune de Ruffiac a demandé son retrait du SIGEP à compter du 1^{er} septembre 2017. Les membres du comité syndical du SIGEP de Guer ont délibéré le 08 mars 2017 et ont accepté le retrait de cette commune à compter du 1^{er} septembre 2017.

Les communes adhérentes doivent délibérer sur cette modification afin de permettre le retrait de la commune de Ruffiac au SIGEP à compter du 1^{er} septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait de la commune de RUFFIAC du SIGEP à compter du 1^{er} septembre 2017.

Les informations

- Commission voirie : le 12 avril 2017 à 9h30
- Commission bâtiments : le samedi 29 avril 2017 à 9h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.